

COMMUNIQUE DE PRESSE

Communiqué conjoint de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission bancaire, financière et des assurances et de la Comisión nacional del mercado de valores

Le 21 juin 2006, les autorités de marché avaient demandé aux dirigeants d'Arcelor et aux différents protagonistes des discussions en cours avec cette société de clarifier leurs projets ou leurs positions dans les meilleurs délais avant toute reprise des cotations du titre Arcelor.

Considérant l'information contenue dans les communiqués de presse publiés hier soir par Arcelor et Mittal Steel sur la décision du conseil d'administration d'Arcelor de recommander l'offre améliorée de Mittal Steel et la proposition de création d'Arcelor-Mittal, les autorités ont décidé que la suspension de la cotation des titres Arcelor sera levée aujourd'hui à 13.00hrs. Par ailleurs, Arcelor a confirmé aux autorités de marché que des clarifications supplémentaires seront encore rendues publiques dans la journée concernant l'impact de la recommandation de l'offre de Mittal Steel sur les propositions soumises aux actionnaires à l'assemblée générale du 30 juin 2006, ainsi que sur le contrat conclu avec Severstal (y inclus un document d'information sur la transaction Severstal comprenant une description détaillée des actifs faisant partie du périmètre de l'opération proposée le 26 mai 2006) et le projet de distribution exceptionnelle de résultats.

Luxembourg, Paris, Bruxelles et Madrid, le 26 juin 2006

